



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, à 18 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, Mr LASSALLE Franck est arrivé à 18h25 et n'a pas participé à la 1^{ère} délibération.

Absent(s): Mr. HUVET Daniel, Mr. CATTIER Alexandre. Mme DURBECQ Aurore, Mme LEFER Bénédicte

Procuration(s) : Mr HUVET Daniel donne procuration à Mr GUY Vincent, Mr CATTIER Alexandre donne procuration à Mme RAFFLIN Corinne

Nombre de présents : 10 puis 11 Nombre d'absents : 5 puis 4 Nombre d'absents excusés : 2

Secrétaire élu : Mr ROUPSY Jany

▪ Délibérations

➤ Dépenses d'investissement avant vote du budget 2022: délibération n°01-2022

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre 20 Immobilisation Incorporelles	25% de	50 000.00€	soit	12 500.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	25% de	442 541.06€	soit	110 635.26€
				TOTAL 123 135.26€

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs

➤ Demandes de subventions complémentaires travaux église : délibération n°02-2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de pouvoir faire des demandes de subventions complémentaires pour les travaux de l'église pour un montant de :

Priorité 1 : 226 879,00€ HT et priorité 2 : 154 193.00€HT.

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs, pour demander des subventions complémentaires à celles de 2021.

➤ Devis Combles mairie : délibération n°03-2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante, de pouvoir engager les devis Vitoux et Idecelec pour les montants suivants :

– Idecelec: Coffret électrique pour mise en sécurité sur le mur de la salle des fêtes 1487.30€ HT soit 1784.76€ TTC.

– Idecelec: Mise en place de l'éclairage et du chauffage dans les combles de la mairie suite à l'isolement des murs et de la toiture pour 5171.09€ HT soit 6205.31€ TTC.

– Vitoux: Pose d'un velux pour 1280.00€ HT soit 1536.00€ TTC

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs.

➤ Travaux aire de retournement : délibération n°04-2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, de pouvoir engager le lancement des consultations des entreprises pour les futurs travaux de l'aire de retournement et du Chemin de la Plaine suite à un accord de financement à 80% de ces travaux par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : -AUTORISE Le Maire à lancer la consultation des entreprises ainsi que la mise en place des travaux.

▪ Compte-rendu des commissions et autres

▪ Finances :

- Présentation d'un tableau des perspectives aux projets investissements : Eglise, Foudre, City Stade, Orgue, Aire de retournement, Grosses réparations.
- Régime indemnitaire : Projet de versement au RIFSEEP du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) dispositif à mettre en place suivant une circulaire du Centre de Gestion.

Voiries, Bois, Sources, Eau potable

- Signalisation CD26 : L'agent communal a fixé les nouveaux panneaux de signalisation créant une priorité à droite Rue de Rilly au niveau de la Place Pommery.
- Rue des Prêtres : Le marquage au sol des places de parking sera réalisé comme convenu lors de la réunion avec les habitants des lieux, dès que les conditions climatiques seront favorables.
- Eaux Pluviales, curage fossés et gestion de la Pissotte :
Les travaux de débroussaillage du fossé rue des Driffours ont été réalisés par l'agent communal. La responsabilité de l'entretien du fossé le long de la rue Emile Loubet reste à définir. (Commune, Communauté Urbaine, ASA). Une partie de ce fossé est déjà busée. Des petits travaux de nettoyage ont été réalisés par l'agent communal.
- Transformateur Rue des Vignes : les travaux sont en cours.
- Éclairage public : Les réponses au sondage ont été envoyées au Grand Reims suite à la discussion tenue lors du précédent conseil municipal. (Baisse luminosité souhaitée à une certaine heure)
- Limitation de vitesse voie communale N°2 : les panneaux de limitation de vitesse et de danger sont en commandes, un arrêté sera rédigé.

▪ Bâtiments :

- Mairie : Les travaux d'isolation des combles, validés lors du précédent conseil, commenceront cette semaine pour une durée de 4 jours. Une demande de devis pour la réfection du plancher a été faite.
Des infiltrations ont été relevées dans le conduit de cheminée coté Poste. Cela dégrade les enduits qui ont été refait lors des travaux précédents Des travaux sont à prévoir pour fermer le conduit, l'utilisation d'une nacelle sera probable.
Agence Postale : la mairie ne souhaite pas refixer l'enseigne de la poste sur la façade qui a été refaite. Un contact a été pris avec la Poste pour identifier des solutions adaptées au bâtiment : pose de sticker sur la porte et d'un mât avec socle béton au sol. La mairie devra financer la réalisation du socle.
- Logement 4 Place Pommery : les travaux d'isolation du comble ont débuté le 24 Janvier.
- Rue de Rilly : Murs, grilles et barrières. Le devis des murs et piliers se monte à 9 821.50€, celui des grilles à 2 377€. L'échantillonnage de plusieurs coloris ne pourra pas se faire suite au coût élevé de la réalisation. Le choix du coloris est arrêté sur le RAL 7022, Gris Terre d'Ombre.
- Salle des Fêtes Internet : Un boîtier Airbox a été mis en place, mais l'absence de réseau internet de qualité perturbe le boîtier de la télégestion du chauffage. Il y a des difficultés sur le fonctionnement ; voir pour l'achat d'un répéteur Wifi.
- Belle Image : Dépôt de plainte suite à l'accident de décembre 2021. Pas de dégâts sur les murs, pas de déclaration de sinistre.
- Eglise : Le tableau qui avait été mis en restauration a été restitué par l'élève restaurateur de l'école de Condé le 6 janvier 2022 lors d'une cérémonie en présence des anciens élus.

▪ Communication vie associative :

- Site internet : la mise à jour reste à organiser, les adresses mails des adjoints et mairie ont été reçus.
- Chignotin : Le Chignotin a été distribué. Attention à ne pas mentionner d'entreprise dans les prochains numéros.
Il va être testé une réunion mensuelle afin d'être plus réactif pour la rédaction et la diffusion des informations sur nos trois supports : site internet, panneau pocket, chignotin.

▪ Développement Embellissement :

- Foudre : Suite à la manifestation et au financement de la fondation du Patrimoine, le financement avance bien compte tenu du projet. Une subvention du département à hauteur de 20% est attendue. La région a reçu notre dossier et il est dans l'attente d'une réponse.
- Travaux aux entrées du village : les talus sont terminés. Il reste une zone à traiter. Les modalités de passage de l'entreprise sur la partie centrale en pente sont à définir

- Fleurissement Hiver, Printemps : plantation de bulbes et de rosiers réalisés. Prévoir une date pour le fleurissement et solliciter les chignotins pour y participer.
- Vœux 2022 : en prévision suivant les conditions sanitaires le 7 janvier 2022.
- Bassin rue du Moulin : on recherche un prestataire pour le branchement des installations et d'un nouveau bassin suite au vol.

- CCAS :
 - Repas prévu des anciens prévu suivant les conditions sanitaires le 1 er avril, l'organisation restera à mettre en place. Il faut voir la disponibilité de l'animateur qui devait assurer la prestation d'il y a deux ans.

- Questions diverses
 - Vœux : report prévu le 11 mars
 - Recensement : le recensement de la population est en cours, du 20 janvier au 19 février.
 - Pompiers : Les statistiques de Chigny ont été actualisées par Christophe Philippart.
 - Voisins Vigilants : Appel aux volontaires, dispositif a actualisé et à remettre en place.
 - Manifestations : Projet d'un weekend Nicolas Jobert et projet d'un concert à l'église pour soutenir le financement à la rénovation.
 - Pestiriv : le projet a été déporté sur la commune de Rilly à cause des travaux de l'église, qui ne permettent pas une installation conforme des capteurs
 - Elections présidentielles le 10 et 24 avril : tableau de présence à faire.

Séance levée à 21h05.